

Vie dans la cité et participation sociale des personnes handicapées

86 – Vienne

L'offre en services médico-sociaux (Finess 2016)

➔ L'équipement en SAVS - SAMSAH - SSIAD PH

	SAMSAH 86	SAVS 86	SSIAD PH 86
Nb de services	2	14	2
Places autorisées	45	373	12
Places installées	45	376	6
Taux d'équipement	0,2	1,7	-
Taux d'équipement N-A	0,4	1,9	0,2

Dans la Vienne, 427 places de services sociaux et médico-sociaux pour adultes handicapés sont installées soit :

- 476 places de SAVS,
- 45 places en SAMSAH,
- 6 places en SSIAD PH

Source : Finess 2016.

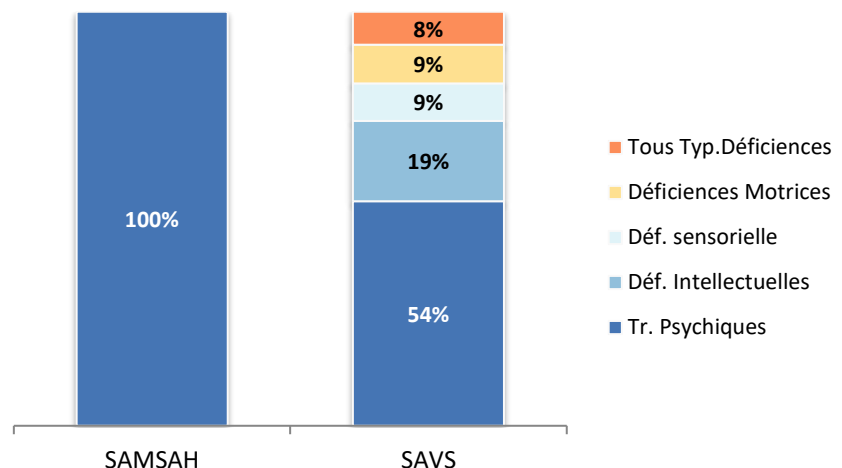
Les 6 places SSIAD PH sont agréées « toutes déficiences ».

On constate une surreprésentation des places dédiées au handicap psychique soit l'intégralité des places SAMSAH et 54% des places SAVS.

Répartition des places installées par catégorie de services, selon l'agrément clientèle

	SAMSAH	SAVS
Tr. Psychiques	45	204
Déf. Intellectuelles	-	73
Déf. Sensorielles*	-	34
Déf. Motrices	-	35
Tous Typ.Déficiences	-	30
Total général	45	376

*dont 16 places pour la « surdi-cécité »

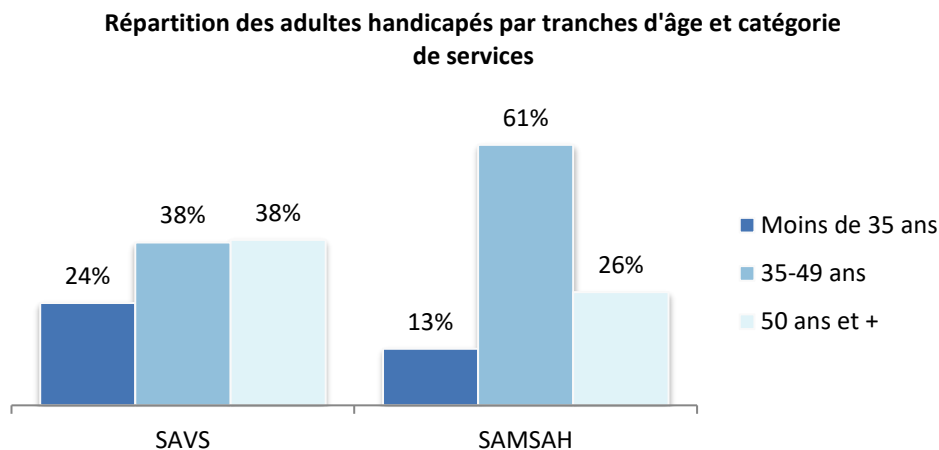


Source : Finess - exploitation CREA Limousin, données 2016

Typologie des personnes accompagnées par un SAVS et un SAMSAH (ES 2014)

En 2014, sur le département, 349 personnes accompagnées par un SAVS et 38 accompagnées par un SAMSAH ont pu être décrites avec l'enquête ES¹.

➔ Les caractéristiques d'âge des usagers

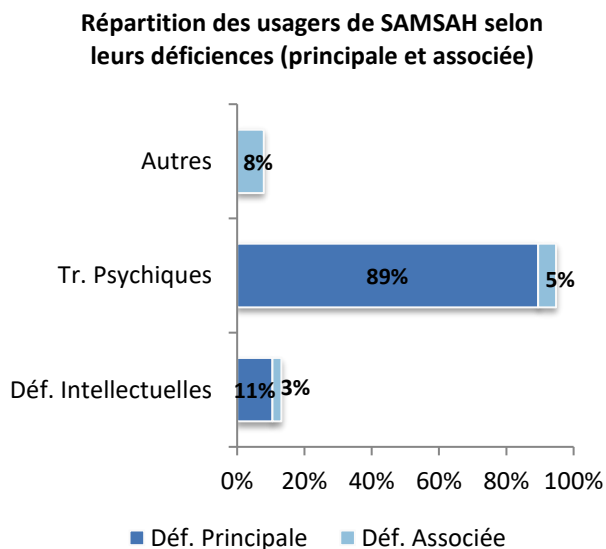


Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREA Limousin.

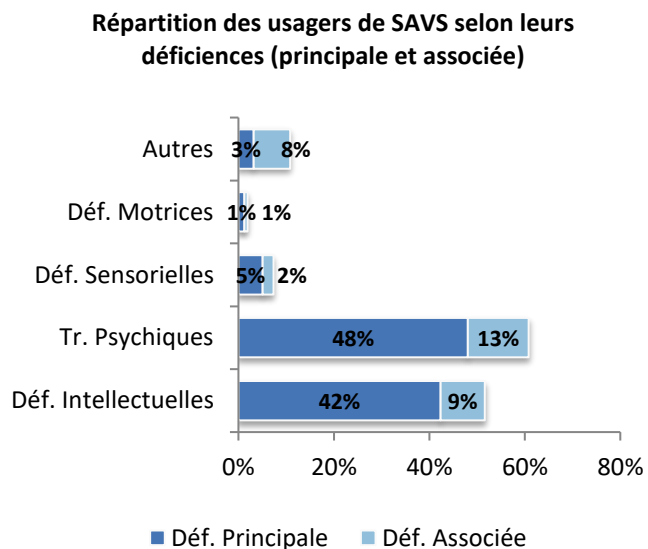
➔ Les déficiences

En SAVS, les troubles psychiques et déficiences intellectuelles sont surreprésentés : 52% des usagers présentent une déficience intellectuelle et 61% des troubles psychiques. 32% des publics cumulent au moins 2 déficiences.

En SAMSAH, 94% des usagers sont atteints de troubles psychiques, majoritairement présentés comme la déficience principale. Seuls 16% des usagers cumulent plusieurs déficiences.



Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREA Limousin.



Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREA Limousin.

¹ 67% des services de maintien à domicile ont répondu au « volet clientèle » de l'enquête ES 2014 soit une capacité installée déclarée de 431 places. Le nombre de personnes suivies au 31/12/2014 est légèrement supérieur à la capacité installée déclarée (101%). 387 personnes présentes au 31/12 ont été décrites par les structures répondant soit 89% des personnes présentes (et 90% de la capacité installée déclarée).

➔ Activité en journée

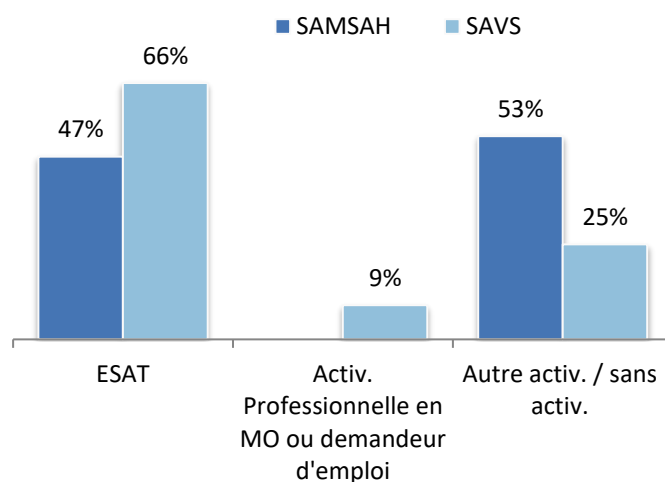
En SAVS, la majorité des usagers sont des travailleurs en ESAT. Ils sont 47% en SAMSAH.

En SAMSAH, la majorité des usagers sont sans activité, contre 25% des usagers des SAVS

9% des personnes accompagnées en SAVS sont en activité professionnelle en milieu ordinaire (6%) dont certains en formation, ou demandeur d'emploi (3%).

Répartition des usagers de SAVS et SAMSAH selon leur activité en journée.

	SAMSAH		SAVS	
	Effectif	%	Effectif	%
ESAT	18	47%	232	66%
Activ. Professionnelle en MO ou demandeur d'emploi	-	-	31	9%
Autre activ. / sans activ.	20	53%	86	25%
Ensemble	38	100%	349	100%



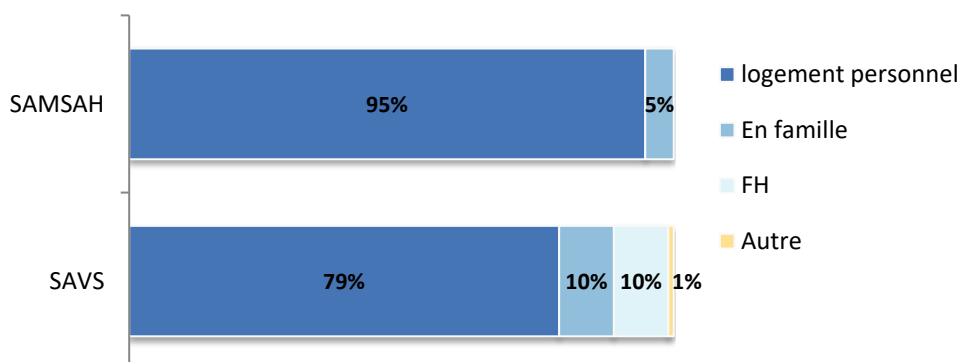
Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREAL Limousin.

➔ Habitat

Qu'ils soient en SAMSAH ou en SAVS, la majorité des usagers vivent à leur domicile, soit dans leur propre logement soit chez un proche.

Répartition des usagers selon le type d'habitat

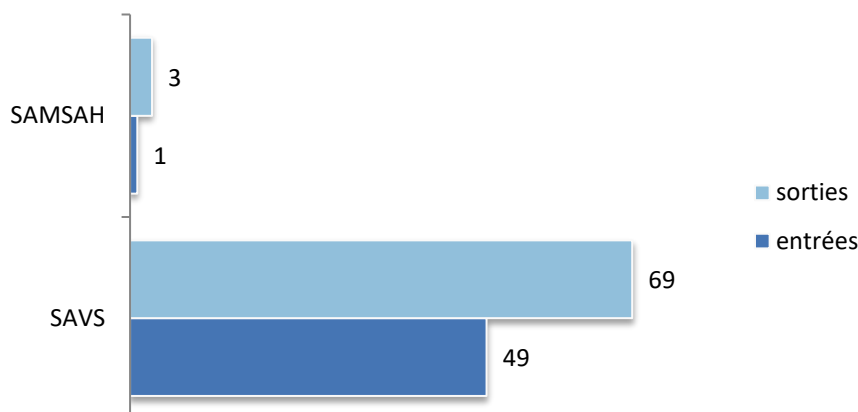
	Effectifs	%
Logement personnel	313	81%
En famille	37	10%
Foyer d'hébergement	35	9%
Autres	2	1%
Total	387	100%



Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREAL Limousin.

➤ Les flux : entrées/sorties 2014

Nombre d'entrées et de sorties 2014 par catégorie de services



Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREA Limousin.

En 2014, sur le département, 50 adultes handicapés sont entrés en SAVS et SAMSAAH. Sur cette même année, 72 personnes en sont sorties.

Le nombre de sorties est supérieur au nombre d'entrées quelle que soit la catégorie de services.

On constate également le peu de mouvement en SAMSAAH cette année-là.

En moyenne, les adultes handicapés sortis en 2014 ont bénéficié d'une durée d'accompagnement de 4 ans, quel que soit le service.

L'offre en groupes d'entraide mutuelle

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) ne constituent pas des structures médico-sociales au sens de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles. Introduits par la loi « handicap » du 11 février 2005, les GEM sont des dispositifs de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale organisés sous forme associative. Ils accueillent des personnes aux troubles de santé similaires qui les mettent en situation de fragilité. Les GEM sont des lieux de rencontre, d'échange et de soutien entre les adhérents (philosophie de la paire-aidance), dont l'objectif premier est la création d'un lien social et la lutte contre l'isolement.

Dans la Vienne, on compte 3 GEM pour des personnes en souffrances psychiques.